

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de mise à disposition d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite entre le CHMS et le CIAS Grand Lac

1 DOCUMENT - Publié le 01 février 2024

CIAS
Communauté d'Agglomération
Grand Lac

Conseil d'Administration
Séance du 1^{er} février 2024 à 18h30

Au siège de Grand Lac, salle du conseil, 100 boulevard Légal 71100 Nizy-sur-Loire

N° de l'ordre du jour	Intitulé de l'ordre du jour	Adopté (O/N)	Adopté à l'unanimité (O/N)
1	Adoption de l'ordre du jour	O	
2	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-01	O	
3	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-02	O	
4	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-03	O	
5	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-04	O	
6	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-05	O	
7	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-06	O	
8	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-07	O	
9	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-08	O	
10	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-09	O	
11	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-10	O	
12	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-11	O	
13	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-12	O	
14	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-13	O	
15	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-14	O	
16	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-15	O	
17	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-16	O	
18	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-17	O	
19	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-18	O	
20	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-19	O	
21	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-20	O	
22	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-21	O	
23	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-22	O	
24	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-23	O	
25	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-24	O	
26	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-25	O	
27	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-26	O	
28	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-27	O	
29	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-28	O	
30	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-29	O	
31	Prise en compte de la délibération n° 2023-08-30	O	

Adopté par le conseil d'administration le 01/02/2024

Maire: M. BASTIEN
Maire-Adjoint: M. FUREST
Adjoint: M. BASTIEN

Président du CIAS Grand Lac: M. BASTIEN
Vice-Président du CIAS Grand Lac: M. BASTIEN
Secrétaire du CIAS Grand Lac: M. BASTIEN

Le document est accessible en format PDF sur le site internet du CIAS Grand Lac.

La délibération est publiée sur le site internet du CIAS Grand Lac le 01/02/2024 à 18h30.

Maire-Bastien le 1^{er} février 2024

En présence de M. Bastien
Président du CIAS Grand Lac

En présence de M. Bastien
Président du CIAS Grand Lac

Le présent document est accessible en format PDF sur le site internet du CIAS Grand Lac.



2024-02-01_DELIB4.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 264,3 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.